Nations Unies S/2015/472

Conseil de sécurité

Distr. générale
24 juin 2015
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

I. Introduction

1. Par une lettre de son président en date du 23 décembre 2013 (S/2013/759), le Conseil de sécurité m'a informé avoir décidé de proroger le mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) jusqu'au 31 décembre 2016 comme je l'avais recommandé et m'a prié de lui rendre compte, tous les six mois, de sa mise en œuvre.

2. Le présent rapport, qui porte sur la période allant du 1er janvier au 30 juin 2015, donne un aperçu des faits nouveaux qui se sont produits en Afrique de l'Ouest et des tendances qui s'y dessinent, et décrit les activités menées par le Bureau en matière de bons offices, de renforcement des capacités sous-régionales face aux menaces transfrontières et transversales pour la paix et la stabilité, de promotion d'une bonne gouvernance, de respect de l'état de droit et des droits de l'homme, et prise en compte systématique de la problématique homme-femme. Il traite également des relations que l'UNOWA entretient avec des organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine (UA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Commission du bassin du lac Tchad et l'Union du fleuve Mano, afin de promouvoir la paix et la stabilité dans la région.

II. Tendances et faits nouveaux en Afrique de l'Ouest

3. Depuis mon précédent rapport (S/2014/945), un certain nombre de faits majeurs sur le plan politique ou de la sécurité se sont produits en Afrique de l'Ouest, en particulier dans des pays où des élections ont eu lieu ou doivent avoir lieu en 2015. Au Nigéria, les élections présidentielle et législatives comme les élections des gouverneurs et des représentants aux assemblées des États se sont déroulées en général de manière pacifique, en dépit des enjeux politiques importants et de l'insécurité persistante dans le nord-est du pays. L'élection présidentielle au Togo et les élections législatives et locales au Bénin se sont également tenues dans le calme, malgré quelques difficultés techniques et d'organisation signalées. En Guinée, les tensions entre le Gouvernement et l'opposition ont été exacerbées par des divergences sur le calendrier électoral. Au Burkina Faso, la révision par le

15-09604 (F) 250615 260615

Merci de recycler

Gouvernement du Code électoral afin d'empêcher certains individus liés au régime évincé de se présenter aux élections, a ranimé les tensions. En Sierra Leone, des dissensions au sein du parti au pouvoir ont conduit à la démission du Vice-Président Samuel Sam Sumana.

4. La sous-région reste touchée par le trafic de stupéfiants, la piraterie (dans le golfe de Guinée) et les problèmes de sécurité transfrontière (dans le Sahel) mais aussi et surtout par les attaques perpétrées par des extrémistes au Mali et la rébellion du Boko Haram dans le nord-est du Nigéria qui menace la sécurité dans les pays du bassin du lac Tchad. Dans un registre plus positif, le 25 mai, le quartier général de la Force spéciale mixte multinationale créée pour combattre Boko Haram a été inauguré à N'Djamena à l'occasion du seizième sommet ordinaire de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).

5. La lutte mondiale contre l'épidémie d'Ebola dans les trois pays les plus touchés, à savoir la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone, a donné d'excellents résultats. Le 9 mai, après 42 jours exempts de nouveaux cas, on a considéré que la maladie avait été éradiquée du Libéria. Le nombre de cas nouveaux signalés a également baissé en Guinée et en Sierra Leone, bien que ces deux pays demeurent en état d'urgence sanitaire.

A. Évolution de la situation politique

6. Au Nigéria, l'élection présidentielle et les élections législatives se sont déroulées le 28 mars, et l'élection des gouverneurs et des membres des assemblées des États le 11 avril. Quatorze candidats, dont une femme, se sont présentés à l'élection présidentielle. Le candidat du parti de l'opposition All Progressive Congress (APC), Muhammmadu Buhari, a recueilli 54 % des suffrages exprimés, alors que le Président sortant, du People's Democratic Party (PDP), Goodluck Jonathan, a obtenu 45 % des voix. En dépit de la montée des tensions juste avant le scrutin, qui avait fait craindre de possibles violences, les observateurs nationaux et étrangers ont considéré que ces élections s'étaient déroulées, d'une manière générale, dans le calme et la transparence.

7. La reconnaissance par le Président Jonathan de sa défaite le 31 mars, quelques heures avant l'annonce des résultats définitifs, a permis d'éviter les violences postélectorales. À cette occasion, le Président a réaffirmé son attachement à des élections libres et justes et sa volonté de ne pas contester les résultats du scrutin, conformément à l'Accord d'Abuja signé le 14 janvier par tous les candidats et à leur engagement collectif renouvelé le 26 mars. Mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et Haut-Représentant au Nigéria, Mohamed Ibn Chambas, a aidé, avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Nigéria, le Conseil national de paix présidé par l'ancien chef d'État, le général à la retraite Abdulsalami Abubakar, à préparer et à faciliter la signature de l'Accord d'Abuja.

8. La détermination de la population à voter, l'intégrité et le professionnalisme dont a fait preuve la Commission électorale nationale indépendante présidée par Attahiru Jega et la mise en place de plusieurs garde-fous visant à assurer l'intégrité du scrutin, sont autant d'éléments qui ont joué en faveur de la tenue pacifique des élections. La plus grande participation des acteurs régionaux et internationaux, qui ont coordonné leurs déclarations, a également été déterminante. Avant, pendant et

après les élections, je me suis entretenu régulièrement avec le Président Jonathan et le général Buhari, et j'ai publié des déclarations qui visaient à apaiser les tensions et à encourager toutes les parties à participer à des élections crédibles et pacifiques. Du 16 au 18 mars, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, accompagné de mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et Haut-Représentant au Nigéria, Mohamed Ibn Chambas, se sont rendus au Nigéria pour transmettre le même message aux principaux acteurs nationaux. Mon Représentant spécial s'est rendu plusieurs fois dans le pays avant la tenue des élections, et y a séjourné plusieurs jours pendant les élections présidentielle et législatives jusqu'à l'annonce des résultats définitifs. Le 29 mai, le Président Buhari a prêté serment et est devenu Président de la République fédérale du Nigéria et commandant en chef des forces armées.

9. En Guinée, la publication le 10 mars du calendrier électoral par la Commission électorale nationale indépendante a exacerbé les tensions entre le Gouvernement et l'opposition. Ce calendrier prévoit que l'élection présidentielle aura lieu le 11 octobre 2015 et que les élections locales se tiendront en mars 2016. L'opposition a immédiatement rejeté ce calendrier, en soulignant que les élections locales devaient précéder l'élection présidentielle, arguant du fait que la majorité des maires nommés par le parti au pouvoir avaient dépassé le terme de leur mandat de plus de six ans. Le 17 mars, elle s'est retirée de l'Assemblée nationale, déclarant qu'elle ne reconnaissait plus l'autorité de la Commission électorale nationale indépendante et n'accepterait plus ses décisions, et a annoncé la reprise des manifestations. Depuis lors, plusieurs rassemblements ont été organisés dans le pays en signe de protestation, y compris dans la capitale Conakry, dont certains ont dégénéré en affrontements avec les forces de sécurité et auraient fait plusieurs morts et blessés.

10. Toutefois, le Gouvernement a maintenu que l'élection présidentielle devait avoir lieu en 2015 afin d'éviter une crise constitutionnelle, déclarant qu'en raison des restrictions budgétaires et de la nécessité de mettre tout en œuvre pour lutter contre l'épidémie d'Ebola, il n'était pas possible d'organiser plus d'une élection au cours de l'année. Le 20 mai, le Président Condé a pris l'initiative d'une rencontre avec le chef de l'opposition Cellou Dalein Diallo, ce que l'opposition a accueilli favorablement. Le 5 juin, agissant sur instructions du Président, le Ministre de la justice, le Ministre de la défense et le Secrétaire général de la présidence ont tenu des consultations avec l'opposition, à l'issue desquelles il a été décidé qu'un dialogue national serait amorcé le 18 juin. En parallèle, le 11 mai, l'ancien chef d'État, en exil au Burkina Faso, le capitaine Dadis Camara, a annoncé qu'il avait l'intention de se présenter à l'élection présidentielle.

11. Au Burkina Faso, le processus de transition mis en œuvre à la suite du soulèvement populaire survenu en octobre 2014 progresse normalement. Le 27 janvier, le Conseil des ministres a confirmé que l'élection présidentielle et les élections législatives auraient lieu le 11 octobre 2015, et les élections municipales le 31 janvier 2016; les préparatifs des élections prévues en octobre ont bien avancé. Le 4 février, à la suite des tensions suscitées par la réorganisation du régiment de sécurité présidentielle, des membres de cette unité d'élite ont demandé la démission du Premier Ministre par intérim, Yacouba Isaac Zida, ce qui a donné lieu à des manifestations appelant à soutenir la dissolution du régiment. À la suite de nombreuses consultations entre responsables politiques et militaires et d'appels lancés par des membres de la communauté internationale, les parties ont convenu de reporter la réforme du régiment. Le 16 février, 26 partis de l'ancienne opposition se

sont regroupés au sein du Cadre de concertation des partis politiques pour s'assurer de la régularité du processus de transition et pour appuyer l'organisation d'élections crédibles et transparentes.

12. Le 7 avril, le Conseil national de transition a adopté une loi controversée portant modification du Code électoral, qui a privé de la possibilité de se présenter aux élections tous ceux qui avaient appelé au changement au mépris des règles constitutionnelles, remettant en cause le principe de l'alternance démocratique, notamment la limitation du nombre de mandats présidentiels, et conduisant à l'insurrection ou à toute autre forme de soulèvement. La loi a été promulguée par le Président par intérim Michel Kafando, le 9 avril. En réaction à l'adoption de cet amendement, plusieurs partis favorables à l'ancienne coalition majoritaire, le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), ont annoncé leur retrait des institutions provisoires. Le 15 avril, ces mêmes partis ont déposé un recours contre cet amendement auprès de la Cour constitutionnelle, laquelle l'a rejeté le 5 mai pour des raisons techniques.

13. En Sierra Leone, les tensions politiques se sont exacerbées à la suite de l'exclusion, le 7 mars, du Vice-Président Samuel Sam Sumana du parti au pouvoir, le All People's Congress (APC), puis de son limogeage, le 17 mars, au motif qu'il n'appartenait plus à un parti politique comme l'exigeait la Constitution. M. Sam Sumana a formé un recours contre son limogeage, soutenu par l'opposition et des groupes de la société civile qui ont organisé des manifestations pour manifester leur inquiétude. Le 20 mars, M. Victor Bockarie Foh, ancien Secrétaire général de l'APC, a été nommé Vice-Président. Une injonction présentée par M. Sam Sumana le 23 mars, visant à empêcher M. Foh d'exercer sa fonction de vice-président, a été rejetée par la Cour suprême le 5 mai, laquelle ne s'est toutefois pas encore prononcée sur la constitutionnalité de la destitution de M. Sam Sumana.

14. Au Togo, c'est le Président sortant Faure Gnassingbé qui a remporté l'élection présidentielle du 25 avril. Le 28 avril, le parti d'opposition Combat pour l'alternance politique (CAP 2015), dirigé par Jean-Pierre Fabre, a rejeté les premiers résultats annoncés par la Commission électorale nationale indépendante pour fraude et son dirigeant s'est proclamé vainqueur de l'élection. Le 3 mai, la Cour constitutionnelle a confirmé la victoire du Président Gnassingbé, suite à quoi l'opposition a déclaré qu'elle ne formerait pas de recours devant la Cour du fait de la prévention favorable de celle-ci à l'égard du Président.

15. Au Bénin, les élections législatives se sont déroulées dans le calme le 26 avril, en dépit de tensions sociopolitiques apparues avant les sondages. L'alliance au pouvoir, les Forces cauris pour un Bénin émergent, a remporté 33 sièges sur 83, soit 8 de moins que lors des précédentes élections. Les autres coalitions/partis d'opposition, l'Union fait la nation (UN), le Parti du renouveau démocratique (PRD), la Renaissance du Bénin (RB-RP) et les Forces démocratiques unies (FDU) ont remporté respectivement 13, 10, 7 et 4 sièges. En dépit de ces résultats, certains partis d'opposition ont accusé la coalition au pouvoir de frauder et d'avoir utilisé l'appareil étatique pour faire campagne. Le 3 mai, la Cour constitutionnelle a proclamé les résultats définitifs des élections et le 19 mai, elle a autorisé le report des élections locales au 28 juin.

B. Évolution des conditions de sécurité

16. Les conditions de sécurité dans la sous-région demeurent précaires. Au Mali, les affrontements entre groupes armés et les attaques menées par ces derniers contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et les forces gouvernementales ont redoublé.

17. Les activités menées par Boko Haram contre la population civile dans le nord-est du Nigéria ont culminé dans la première moitié de la période considérée. Le 3 janvier, le groupe a lancé une attaque sur la ville reculée de Baga (État de Borno) et détruit le quartier général de la Force spéciale mixte multinationale. À la suite du retrait des forces militaires de la zone, Boko Haram aurait tué plusieurs centaines de civils. Le 25 janvier, les combattants du groupe ont tenté de prendre Maiduguri mais ont été repoussés après un affrontement prolongé avec les forces de sécurité nigérianes. Au cours du premier trimestre de 2015, au moins 24 attentats-suicides ont été perpétrés dans les États de Yobe (8), Gombe (5), Kani (1) et Borno (10) par 31 combattants dont 4 auraient été des enfants. Dans le même temps, les rebelles ont continué de mener des attaques sporadiques dans le nord-est du Nigéria.

18. Au Niger, la situation reste difficile, notamment le long des frontières avec la Libye, le Mali et le Nigéria. Entre le 8 et le 12 février, les insurgés de Boko Haram ont lancé une série d'attaques dont trois attaques-suicides, contre les villes frontalières nigériennes de Bosso et de Diffa. Le 25 avril, des membres de Boko Haram ont attaqué Karamga, une île nigérienne qui occupe une position stratégique sur le lac Tchad, tuant au moins 50 soldats nigériens, conduisant le Gouvernement à ordonner l'évacuation de toutes les îles habitées avant le lancement d'une vaste opération militaire dans la zone. Le 6 mai, des combattants ont attaqué le village frontalier de Koukodou, tuant au moins cinq personnes. Depuis le début de l'année, le nombre de réfugiés et de rapatriés a considérablement augmenté dans la région de Diffa, au sud-ouest du pays où la surpopulation, des conditions de sécurité précaires et un accès limité à l'aide humanitaire et aux ressources ont provoqué un accroissement des tensions dans la population locale. À cela s'ajoutent les inquiétudes face à de possibles infiltrations de combattants de Boko Haram dans la zone et au recrutement de combattants par le groupe parmi les réfugiés et les rapatriés.

19. À la fin de février et en mars, des opérations menées en coordination par les forces nigérianes, tchadiennes et nigériennes ont permis de reprendre un certain nombre de villes. Le 18 février, Monguno et Marte (État de Borno) ont été reprises par l'armée nigériane qui a également repris le contrôle de la ville de Barga, située dans le même État, quatre jours plus tard. Le 2 février, les forces tchadiennes ont repris la ville frontière stratégique de Gamboru puis Dikwa le 2 mars et Damasak le 9 mars, toutes situées dans l'État de Borno. Bama et Gwoza (État de Borno) ont été reprises par les forces nigérianes les 16 et 27 mars, respectivement. En avril, l'armée nigériane a commencé de lancer des opérations dans la forêt de Sambisa. Entre le 28 avril et le 6 mai, un porte-parole de l'armée nigériane a annoncé la libération d'au moins 787 femmes et enfants enlevés par Boko Haram. Plus de 20 camps de fortune du groupe dans la zone auraient été détruits au cours de l'opération. Environ un millier de personnes retenues en otage par Boko Haram avaient été libérées à la fin de mai, et ce nombre continue d'augmenter. D'après des informations récentes, les opérations militaires menées par la Force spéciale mixte auraient permis d'affaiblir sensiblement Boko Haram. Le groupe reste cependant actif.

20. Au cours de la période considérée, le trafic transatlantique de stupéfiants s'est poursuivi. Le 15 janvier, à 80 milles marins à l'ouest de Cabo Verde dans l'océan Atlantique, la marine espagnole a intercepté un bâtiment qui faisait route vers les îles Canaries (Espagne) avec 1,5 tonne de cocaïne à bord. Le 20 avril, les autorités nigériennes ont intercepté une cargaison de près de 3 tonnes de cannabis convoyée par un groupe de trafiquants lourdement armés dans la région montagneuse du nord du Niger. En avril, la cellule de lutte contre la criminalité transnationale organisée en Sierra Leone a appuyé une enquête internationale en vue de déterminer l'origine de 9 tonnes de résine de cannabis (haschich) saisies dans les eaux territoriales marocaines sur un bâtiment battant pavillon sierra-léonais. Le trafic de substances stimulantes de type amphétamines, dont 120 kilos ont été saisis dans la sous-région durant la période considérée, demeure également très préoccupant.

C. Évolution de la situation humanitaire

21. La situation humanitaire en Afrique de l'Ouest demeure très préoccupante, en grande partie du fait de la rébellion menée par Boko Haram au Nigéria et des retombées de l'épidémie d'Ebola en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. Au Sahel, l'insécurité alimentaire touche toujours quelque 20 millions de personnes. En février, les partenaires ont lancé le plan d'intervention au Sahel pour 2015 qui nécessite 1,96 milliard de dollars pour venir en aide à 9,3 millions de personnes vivant dans l'insécurité alimentaire, à 9 millions de personnes exposées à des épidémies et à 3,2 millions d'enfants souffrant de malnutrition aiguë, ainsi qu'à 4 millions de personnes dans 9 pays qui manquent de services d'hygiène et d'eau potable.

22. La violence et les conflits ont provoqué une recrudescence des déplacements à grande échelle dans le bassin du lac Tchad. Au nord-est du Nigéria, on compte près de 1,5 million de personnes déplacées en raison de l'activité de Boko Haram, soit une augmentation de 28 % depuis le début de l'année. Près de 60 % de ces déplacés sont âgés de moins de 18 ans. La majorité d'entre eux vivent au sein de communautés hôtes, le reste étant hébergé dans des camps ou sur des sites qui en font office. Dans le même temps, l'insécurité alimentaire s'est aggravée au point qu'il est prévu que quelque 3 millions de Nigérians vivant dans le nord-est du pays auront besoin d'aide dans les prochains mois. On estime que 157 000 réfugiés et 53 000 rapatriés ont fui vers le Cameroun, le Niger et le Tchad, accentuant ainsi la pression subie par des communautés hôtes très vulnérables. L'insécurité et les difficultés logistiques gênent toujours l'acheminement de l'aide humanitaire au Nigéria, en particulier dans les zones libérées de l'emprise de Boko Haram par la Force spéciale mixte multinationale.

23. Le Niger reste l'un des pays du Sahel les plus vulnérables face à la malnutrition. L'insécurité alimentaire a touché 2,5 millions de personnes, soit 15 % de la population rurale. Dans la région de Diffa, l'insécurité et l'afflux de réfugiés fuyant la rébellion conduite par Boko Haram ont encore fragilisé une situation déjà précarisée par de mauvaises récoltes. La très grande majorité des 66 000 déplacés et des 105 600 réfugiés en provenance du Nigéria vivent dans des familles hôtes et n'ont qu'un accès très limité à l'aide humanitaire. En outre, la méningite qui s'est déclarée dans les régions de Niamey et de Dosso a atteint le seuil épidémique; 6 000 cas présumés ont été enregistrés depuis le début de 2015 contre 154 en 2014.

24. Malgré une baisse importante du nombre de cas, l'épidémie d'Ebola a créé d'immenses besoins en Guinée, en Sierra Leone et au Libéria. Plus de 16 000 enfants ont perdu leur père ou leur mère, ou les deux, et 5 millions ont été privés d'éducation en raison de la fermeture des écoles. Plus de 1,2 million de personnes vivent dans l'insécurité alimentaire et ont besoin d'une aide immédiate. En outre, cette insécurité risque d'atteindre un niveau critique pour plus de 2,2 millions de personnes durant la saison de soudure. L'Organisation des Nations Unies se prépare à accueillir une réunion de haut niveau qui doit avoir lieu les 9 et 10 juillet en vue d'appuyer la coordination des activités de relèvement de l'après-Ebola et la mobilisation des ressources.

D. Évolution de la situation en matière de respect des droits de l'homme

25. Si les élections se sont déroulées de manière pacifique dans un certain nombre de pays, la situation des droits de l'homme en Afrique de l'Ouest n'en demeure pas moins difficile. Des grèves récurrentes déclenchées dans l'ensemble de la sous-région ont fait obstacle au droit à l'éducation de toute une génération de jeunes, dans un contexte marqué par un taux de chômage élevé. Bien que la population soit mieux informée de la maladie à virus Ebola grâce à des efforts de sensibilisation, la discrimination et la stigmatisation fondées sur l'identité, y compris l'interdiction faite aux filles enceintes de fréquenter l'école en Sierra Leone, sont préoccupantes. Le 23 mars, la Commission nationale des droits de l'homme en Sierra Leone a alerté sur le caractère discriminatoire de l'état d'urgence décrété en raison de l'épidémie d'Ebola, du fait des restrictions qui en découlaient en matière de liberté de réunion et d'association.

26. Au Nigéria, les actes de violence aveugle et les assassinats de civils commis par Boko Haram ont continué. Dans les zones reprises, plusieurs fosses communes et sites d'exécution ont été découverts. En outre, le recrutement et l'enlèvement d'enfants se sont poursuivis et les femmes et les jeunes filles ont été de plus en plus souvent utilisées comme esclaves sexuelles ou pour mener des attentats-suicides. De graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme auraient été commises par les forces gouvernementales lors de leurs offensives. Le 17 février, un aéronef non identifié a bombardé un groupe de population qui assistait à des funérailles près d'une mosquée dans le village d'Abadam au Niger, ce qui aurait causé la mort de 36 civils. Au Nigéria, la force spéciale mixte civile dans l'État de Borno et d'autres milices dans les États d'Adamawa et de Yobe auraient recruté et utilisé des enfants. Le millier de femmes et d'enfants libérés par les forces nigérianes des zones contrôlées par Boko Haram recevraient une aide à la réinsertion et à la réintégration dans leurs communautés. Le 25 mai, la loi interdisant les actes de violence contre les personnes, attendu de longue date a été promulguée. Le texte définit le cadre juridique des mesures de prévention de toutes les formes de violence à l'égard des personnes vulnérables, en particulier les femmes et les filles. Il interdit les mutilations génitales féminines, l'abandon d'une épouse, d'un enfant ou d'un autre membre de la famille sans moyens de subsistance, les violences ou les pratiques traditionnelles préjudiciables aux femmes et aux filles.

27. En Mauritanie, des groupes de défense des droits de l'homme ont demandé la libération de militants antiesclavagistes, dont Biram Dah Abeid, lauréat du Prix des Nations Unies pour la cause des droits de l'homme, qui, à la tête de l'Initiative pour

la résurgence du mouvement abolitionniste, a été arrêté en novembre 2014 à la suite de manifestations. L'emploi excessif de la force demeure préoccupant dans d'autres pays, notamment en Guinée, où entre avril et mai, l'intervention des forces de sécurité pour réprimer des manifestations organisées par l'opposition a fait plusieurs morts.

28. En Gambie, des dizaines de civils et militaires, dont des membres de la famille des personnes accusées d'avoir participé à la tentative de coup d'État du 30 décembre 2014, ont été arrêtées, interrogées et incarcérées sans être inculpées. Le Service de renseignement intérieur de la Gambie aurait fouillé les habitations une à une dans les jours suivant l'incident. Le 2 avril 2015, un tribunal militaire a condamné à mort trois des officiers insurgés et trois autres à l'emprisonnement à perpétuité. Par ailleurs, trois hommes accusés de « pratiques homosexuelles » sont actuellement jugés et encourent une peine de 15 années d'emprisonnement. Avant d'être incarcérés, ils auraient subi des actes de torture au cours de leur détention au siège du Service de renseignement intérieur.

29. En Guinée, le 2 juin, l'Assemblée nationale a adopté deux projets de loi, l'un visant à réglementer l'emploi de la force durant les manifestations et l'autre prévoyant des peines pouvant aller jusqu'à cinq ans d'emprisonnement pour injure ou diffamation envers le Président ou d'autres hauts responsables. Les deux projets ont été adoptés en l'absence de l'opposition qui avait décidé de ne plus siéger au Parlement pour protester contre le calendrier électoral publié par la Commission électorale nationale indépendante.

E. Évolution de la condition des femmes

30. Durant la période considérée, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la participation des femmes à la vie politique et aux scrutins électoraux en Afrique de l'Ouest. Au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Togo, les femmes occupent davantage de postes ou des postes plus importants dans les organes d'administration des élections. Des organisations féminines de la société civile ont participé aux processus électoraux au Nigéria, au Togo et au Bénin, y compris dans le cadre des Centres de situation des femmes créés lors des récentes élections organisées dans ces pays. Au Togo, le Président Gnassingbé a nommé Amadou Abdou-Nana Awa-Daboya Présidente de la Commission chargée de proposer un texte de réforme politique, institutionnelle et constitutionnelle. Au Bénin et au Niger les autorités ont pris des mesures visant à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Elles ont demandé au Bureau de les aider à mobiliser les ressources financières et humaines nécessaires à l'adoption et à la mise en œuvre de leur plan d'action national.

F. Tendances socioéconomiques

31. L'épidémie d'Ebola a continué d'avoir des conséquences négatives sur l'économie, le commerce transfrontière, l'agriculture et les industries productrices en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. Selon les estimations de la Banque mondiale, au 17 avril, le total des pertes enregistrées en termes de produit intérieur brut dans les trois pays touchés s'élevait à 2,2 milliards de dollars. L'épidémie a également perturbé les progrès qui étaient en cours pour atteindre les objectifs du

Millénaire pour le développement, la collecte de l'impôt et les investissements dans les infrastructures et les services sociaux.

32. Dans l'ensemble, au cours de la période considérée, l'activité du secteur minier a considérablement baissé en Afrique de l'Ouest, ce qui a conduit à une hausse du chômage et à une chute des recettes de l'État. Le ralentissement des activités dans le secteur de la construction et dans d'autres secteurs créateurs d'emplois, y compris le secteur informel, a continué d'avoir d'importantes retombées sur les moyens de subsistance, en particulier des femmes, des jeunes et des ménages ruraux pauvres.

33. Les changements climatiques et les sécheresses successives, de même que l'absence de perspectives pour les jeunes, ont contribué à amplifier le phénomène migratoire. En mai 2015, l'Organisation internationale pour les migrations, a déclaré que la plupart des migrants de la sous-région vers l'Europe étaient des Gambiens, des Maliens, des Nigérians et des Sénégalais.

34. Dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest, entre autres la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone, le secteur de l'éducation a pâti de grèves ou de mesures de quarantaine prises en raison de l'épidémie d'Ebola, d'où une prolongation de l'année scolaire dans certains d'entre eux.

35. Au cours de la période considérée, la CEDEAO a lancé le projet Sealink qui vise à développer le transport maritime et à réduire les problèmes liés à la circulation des personnes, des biens et des services dans la sous-région. Cette initiative, qui reliera les pays d'Afrique de l'Ouest à ceux d'Afrique centrale, devrait favoriser l'essor des échanges et de la croissance économique en Afrique de l'Ouest.

III. Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

A. Bons offices et missions spéciales de mon Représentant spécial

Nigéria

36. Compte tenu de la hausse des tensions politiques avant les élections présidentielle et législatives, ainsi que des élections des gouverneurs et des assemblées des États en mars et en avril, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest s'est régulièrement rendu dans le pays pour dialoguer avec les parties prenantes en vue de désamorcer les tensions, de soutenir les efforts visant à prévenir les violences liées aux élections et d'appuyer les efforts déployés pour combattre Boko Haram. Il a rencontré des personnalités politiques, des défenseurs des droits de l'homme, des représentants de la société civile, des chefs religieux, le sultan et l'évêque de Sokoto, les commandants militaires, ainsi que les responsables des services de renseignement et de sécurité. Il a également participé à la première réunion du Comité national pour la paix, le 25 janvier.

37. Entre le 15 mars et le 4 avril, mon Représentant spécial a travaillé en étroite collaboration avec les responsables des différentes missions d'observation électorale (Union africaine, CEDEAO, Union européenne et Commonwealth) ainsi qu'avec les partenaires internationaux afin de coordonner les efforts déployés pour que les élections se déroulent de manière pacifique et d'apporter un appui aux autorités.

Il a également travaillé en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies qui, outre ses activités habituelles, a fourni un appui technique pour la préparation des élections.

Guinée

38. Pendant la période à l'examen, mon Représentant spécial a effectué plusieurs missions en Guinée pour appuyer les mesures prises pour désamorcer les tensions et encourager le dialogue entre le parti au pouvoir et l'opposition. Lors de ses entretiens avec le Président Condé, des ministres du Gouvernement et des membres des partis d'opposition et de la coalition au pouvoir, il a réaffirmé qu'il était nécessaire de préserver l'unité et la cohésion nationales et de veiller à ce que les conditions nécessaires soient remplies pour combattre l'épidémie d'Ebola. Il a également insisté sur la nécessité d'instaurer un contexte politique propice à la tenue d'élections pacifiques, inclusives et crédibles.

39. Entre le 23 et le 26 avril, une mission d'évaluation des besoins électoraux de l'ONU s'est rendue en Guinée à l'invitation du Gouvernement. Elle a conclu que les conditions n'étaient pas réunies pour la tenue des élections, notamment en raison de l'absence de consensus autour du calendrier électoral. La mission a néanmoins recommandé que l'ONU apporte une assistance technique et soutienne la mobilisation des ressources des donateurs en attendant que les problèmes relatifs au calendrier électoral soient résolus.

40. Mon Représentant spécial continuera d'œuvrer en étroite collaboration avec les parties prenantes nationales et les partenaires internationaux en vue de désamorcer les tensions et d'instaurer la confiance avant les élections. Parallèlement, il a déployé, le 23 mai, une petite équipe chargée de suivre l'évolution de la situation dans le pays et de donner des conseils au Coordonnateur résident de l'ONU.

Burkina Faso

41. Au Burkina Faso, mon Représentant spécial a continué de soutenir le processus de transition, en étroite coordination avec les parties prenantes régionales et internationales. Le Groupe international de suivi et d'appui à la transition au Burkina Faso, coprésidé par mon Représentant spécial, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Smail Chergui, et le Président de la Commission de la CEDEAO, Kadré Désiré Ouédraogo, et s'est réuni les 13 janvier et 30 mars à Ouagadougou et le 12 juin à Johannesburg (Afrique du Sud). Les participants se sont dits satisfaits par l'évolution du processus de transition.

42. Le 4 février, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, accompagné par mon Représentant spécial, s'est rendu au Burkina Faso pour rencontrer les autorités de transition et des représentants des partis politiques et de la société civile. Cette visite a coïncidé avec une hausse des tensions dans le pays après que le régiment de sécurité présidentielle eut réclamé la démission du Premier Ministre de transition, Isaac Zida. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et mon Représentant spécial ont bien souligné que la communauté internationale ne tolérerait aucun obstacle à la réussite de la transition au Burkina Faso et ont demandé à toutes les parties de veiller à ce que le processus se poursuive comme prévu.

43. Une mission d'évaluation des besoins électoraux a été déployée en janvier suite à la demande d'assistance adressée par le Gouvernement de transition. La mission a déterminé quatre domaines pour lesquels les institutions électorales nationales avaient besoin d'une assistance technique et opérationnelle accrue. Il manque actuellement 30 millions de dollars sur les 90 millions prévus pour le financement du processus électoral. L'ONU continuera de soutenir les efforts déployés pour combler ce déficit, notamment grâce au groupe international de suivi et d'appui à la transition au Burkina Faso.

Sierra Leone

44. Face aux tensions politiques en Sierra Leone suite à la démission de l'ancien Vice-Président Sam Sumana, mon Représentant spécial s'est rendu à Freetown le 21 mars pour rencontrer le Président Ernest Bai Koroma et Sam Sumana, ainsi que des partenaires internationaux. Il leur a fait part de ma crainte de voir les troubles politiques détourner l'attention de la lutte contre l'Ebola et des efforts de redressement, et redit qu'il était important de préserver la cohésion nationale et de respecter la Constitution. Le Président l'a assuré que son gouvernement continuait à combattre l'épidémie d'Ebola et qu'il œuvrerait à l'apaisement des tensions. Sam Sumana a également assuré qu'il s'attacherait à résoudre la question par des moyens légaux.

Togo

45. Mon Représentant spécial s'est rendu au Togo avec le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, le 12 janvier, et avec le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, le 3 février, afin de demander instamment aux parties prenantes d'organiser des élections pacifiques et transparentes. Il s'est de nouveau rendu à Lomé du 27 au 30 avril pour rencontrer tous les acteurs politiques et électoraux afin de désamorcer les tensions avant l'annonce des résultats. Il a rencontré les principaux acteurs nationaux, notamment la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et le candidat de l'opposition, Jean-Pierre Fabre. Il a mené ces activités en étroite coordination avec l'Union africaine, la CEDEAO et les missions internationales d'observation présentes dans le pays.

Commission mixte Cameroun-Nigéria

46. Malgré les problèmes de sécurité liés à Boko Haram, la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN) a pu rapprocher les positions des parties au sujet de certains points de désaccord qui subsistaient. Elle a mené des évaluations sur le terrain et établi des démarcations, essentiellement sur la base de méthodes cartographiques. Un accord a été trouvé sur les coordonnées concernant 2 001 kilomètres de frontière terrestre, ce qui permet d'envisager que la démarcation pourra être achevée sans autre évaluation sur le terrain. Les parties ont également convenu des coordonnées correspondant à l'emplacement des 1 800 dernières bornes à installer pour matérialiser la démarcation de la totalité de la frontière terrestre entre le Cameroun et le Nigéria. À ce jour, 896 bornes ont été installées ou sont en train de l'être. Une équipe technique conjointe a mené une mission d'inspection entre le 10 janvier et le 16 février afin d'examiner les bornes installées dans la partie la plus méridionale de la frontière nigériane. La mission a confirmé qu'elles étaient en bon état et pleinement conformes à l'accord conclu.

47. Au cours de la période à l'examen, la mise en œuvre des mesures visant à instaurer un climat de confiance parmi les populations touchées par la démarcation s'est poursuivie. Après que le Gouvernement camerounais eut demandé l'examen des projets socioéconomiques, l'Équipe d'appui de l'ONU a entrepris une mission visant à déterminer les déplacements de population dans les zones frontières touchées par Boko Haram, en particulier le long de la frontière septentrionale. Les études de faisabilité et l'estimation du coût des projets socioéconomiques au Nigéria seront finalisées au dernier trimestre de 2015.

48. En appui à la mise en œuvre des mesures convenues au cours du Sommet des chefs d'État sur la sécurité au Nigéria réunis à Paris le 17 mai 2014, un document de réflexion a été établi en collaboration avec la Commission du bassin du lac Tchad au cours de la période à l'examen. D'après ce document, la CMCN apportera un soutien technique au secrétariat de la Commission pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action rapide et d'un projet socioéconomique pour les femmes et les jeunes, et participera à la remise en état et à la densification de la frontière dans la zone du lac Tchad.

49. Mon Représentant spécial a continué d'œuvrer avec les parties à la CMCN en sa qualité de Président de la Commission. La prochaine réunion des chefs de délégation devrait se tenir sous peu. En attendant, l'équipe d'appui de l'ONU a élaboré une stratégie d'achèvement qui servira de feuille de route à l'exécution des activités en suspens prévues par le mandat de la CMCN, en particulier les projets propres à renforcer la confiance, les opérations d'installation des bornes et la réalisation de la carte finale.

B. Renforcer les capacités sous-régionales de lutte contre les menaces transfrontières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité

50. Le 2 février, l'UNOWA et la Commission du bassin du lac Tchad ont organisé un atelier sur les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité dans le bassin du lac Tchad et sur la coopération entre la Commission et les organismes régionaux des Nations Unies. Cet atelier a réuni 61 participants, notamment le Secrétaire exécutif de la Commission du bassin du lac Tchad, ainsi que des représentants du Bénin, du Cameroun, du Niger, du Nigéria et du Tchad, de la CEDEAO, de la société civile et d'instituts de recherche. Les organismes des Nations Unies, à savoir le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le PNUD, le HCR, le Département des affaires politiques du Secrétariat, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'UNESCO, ont également participé à cette réunion. Les discussions ont porté sur la structure, les objectifs et le mode opératoire de Boko Haram, sur l'aide humanitaire aux populations touchées et sur la nécessité d'accroître l'assistance des Nations Unies pour les questions environnementales et socioéconomiques.

Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

51. En tant que Président du groupe de travail sur la sécurité de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, l'UNOWA a soutenu la mise en œuvre de la stratégie. Le groupe a déterminé trois grands projets à mettre en œuvre : a) le projet de l'ONUDC de renforcement des capacités en matière de lutte contre le

trafic de drogues, le trafic illicite, la criminalité organisée, le terrorisme et la corruption; b) la fourniture d'une assistance technique de la Commission économique pour l'Afrique afin d'améliorer le contrôle, la sécurité physique et la gestion des stocks d'armes légères au Sahel; et c) le projet du Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme concernant l'extrémisme violent et la radicalisation au Sahel. En mai, le programme de renforcement des capacités de l'ONUDC avait directement bénéficié à 2 500 personnes au Sahel.

Stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano

52. L'épidémie d'Ebola a paralysé les activités prévues au titre de la stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano. Cependant, l'appui aux ripostes nationales et régionales à l'Ebola s'est poursuivi. Avec l'assistance de l'UNOWA, les groupes mixtes de sécurité et de renforcement de la confiance créés en vertu de la Stratégie ont soutenu les efforts de sensibilisation et de coordination en vue de combattre l'Ebola. Le secrétariat de l'Union du fleuve Mano a organisé des campagnes dans les médias, formé les membres de ces groupes mixtes et organisé des consultations réunissant des chefs traditionnels, des jeunes et des groupes de femmes. L'Union du fleuve Mano a également participé aux efforts de relèvement après l'Ebola et organisé plusieurs réunions pour veiller à ce que la planification de la phase de relèvement tienne compte des dimensions régionales de l'épidémie.

Piraterie dans le golfe de Guinée

53. La mise en œuvre des décisions adoptées par les chefs d'État et de gouvernement à Yaoundé, en juin 2013, concernant la sécurité et la coopération maritime dans le golfe de Guinée, a peu progressé en raison de l'accent mis par la région sur la lutte contre la menace que constitue Boko Haram, ainsi que de l'absence de ressources logistiques et financières permettant de mettre en œuvre la feuille de route convenue. Depuis sa création, le Centre interrégional de coordination pour la sécurité maritime dans le golfe de Guinée (CIC) n'a lancé aucune opération du fait d'obstacles administratifs et du temps écoulé avant que le personnel des États membres détaché n'arrive; quant au Centre régional de sécurité maritime de l'Afrique de l'Ouest, il n'a toujours pas été créé. L'UNOWA, en collaboration avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), continue à solliciter l'aide internationale pour faciliter les activités du CIC.

54. Le 13 mars, l'UNOWA, en collaboration avec le BRENUAC, a participé au lancement du Centre de coordination maritime multinational de la CEDEAO. Les 11 et 12 mai, l'UNOWA, le BRENUAC et d'autres partenaires en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale ont participé à la réunion du G7 et des Amis du Golfe de Guinée à Pointe-Noire (République du Congo). Cette réunion a été organisée pour mobiliser les soutiens en faveur de la mise en œuvre de la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement des États de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest sur la sureté et la sécurité dans l'espace maritime commun, adoptée à Yaoundé, le 25 juin 2013, du Code de conduite et du mémorandum d'accord sur la sécurité maritime dans le golfe de Guinée.

Réforme du secteur de la sécurité

55. En Guinée, les efforts visant à réformer le secteur de la sécurité ont été entravés par l'épidémie d'Ebola. Suite à l'adoption, en 2014, de la Stratégie

nationale d'actions prioritaires, l'ONU a aidé la Commission technique nationale de suivi à préparer le collectif budgétaire pour 2015, y compris à intégrer des éléments de la Stratégie pour trois domaines prioritaires, à savoir le renforcement de la gouvernance du secteur de la sécurité, l'amélioration des capacités opérationnelles et l'amélioration des relations entre civils et militaires.

56. L'ONU a participé à une mission conjointe d'évaluation menée en Guinée-Bissau du 2 au 12 mars sous la direction de l'Union africaine. Cette mission a formulé des recommandations visant à combler les lacunes et insuffisances de la réforme du secteur de la sécurité et déterminé comment aider le Gouvernement à réformer les institutions chargées de la sécurité dans le respect des priorités nationales, du Cadre général de l'Union africaine pour la réforme du secteur de la sécurité et de la résolution 2203 (2015) du Conseil de sécurité.

Trafic de drogues et criminalité transnationale organisée

57. L'épidémie d'Ebola a continué à ralentir les activités des cellules de lutte contre la criminalité transnationale créées dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest en Sierra Leone et au Libéria et a empêché la création d'une telle cellule en Guinée. Malgré l'épidémie, la cellule de la Sierra Leone a repris ses activités normales, y compris ses enquêtes pénales. Au Libéria, la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a continué à renforcer les capacités de la cellule nationale de lutte contre la criminalité transnationale en formant le personnel spécialisé. En Guinée-Bissau, les autorités accélèrent la reconstitution de la cellule de lutte contre la criminalité transnationale qui devrait être pleinement opérationnelle d'ici à mi-2015. L'ONUDC et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) ont continué d'aider les autorités ivoiriennes à créer leur cellule de lutte contre la criminalité transnationale, conformément à un décret de novembre 2014.

Lutte contre le terrorisme et Boko Haram

58. Face à la menace croissante que représente Boko Haram, mon Représentant spécial a participé le 20 janvier à la réunion ministérielle des pays de la Commission du bassin du lac Tchad et du Bénin à Niamey, consacrée à la mise en place de la Force spéciale mixte multinationale.

59. Le 29 janvier, à sa 484e séance, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a autorisé le déploiement de la Force spéciale pour une période initiale de 12 mois, dotée d'un effectif de 7 500 hommes. Le 3 mars, cet effectif maximum a été porté à 10 000 hommes. L'UNOWA a participé à deux réunions d'experts tenues à Yaoundé, du 5 au 7 février, et à N'Djamena, du 23 au 27 février, afin d'accélérer la mise en place de la Force spéciale et d'en arrêter le concept d'opérations stratégique. Le 25 mai, le quartier général de la Force a été inauguré à N'Djamena en marge de la seizième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC. Le 9 juin, de hauts responsables de la défense du Bénin, du Cameroun, du Niger, du Nigéria et du Tchad se sont réunis à Abuja afin de préparer les opérations conjointes de lutte contre Boko Haram avant le sommet des chefs d'État de la Commission du bassin du lac Tchad, prévu le 11 juin.

60. Le 29 janvier, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest a participé à la 484e séance du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Du 13 au 18 avril, mes Représentants spéciaux pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale ont effectué une tournée diplomatique des pays touchés par Boko Haram au cours de

laquelle ils se sont entretenus avec les Présidents du Bénin, du Niger, du Nigéria et du Tchad, avec le Premier Ministre du Cameroun et avec le Président élu du Nigéria. Du 23 au 25 mai, le Commissaire de l'Union africaine, Smail Chergui, et mon Représentant spécial se sont rendus dans les pays touchés par Boko Haram avant de participer à N'Djamena à la cérémonie d'inauguration du quartier général de la Force spéciale mixte multinationale.

C. Promotion de la bonne gouvernance, de l'état de droit et des droits de l'homme et prise en compte de la problématique hommes-femmes

61. Le 23 mars, l'UNOWA a organisé une réunion avec des représentants d'organisations et de réseaux régionaux de la société civile en vue de promouvoir un échange sur les droits de l'homme et l'état de droit. Une deuxième réunion a été organisée le 26 mars sur la gouvernance des ressources naturelles et la promotion d'une paix durable en Afrique de l'Ouest. L'UNOWA a appuyé la tenue, du 17 au 22 avril, en marge de la cinquante-sixième session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, à Banjul, d'un forum de la société civile, consacré aux difficultés liées au respect des droits de l'homme et de l'état de droit en Afrique de l'Ouest, auquel quelque 200 organisations ont participé.

62. Le 12 janvier, l'UNOWA a participé à Dakar à une réunion d'experts de la CEDEAO sur la problématique hommes-femmes et les questions relatives aux femmes, consacrée à l'égalité et au développement durable, qui a évalué les effets du cadre juridique de la CEDEAO sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. L'UNOWA a également participé à la révision de la Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre du Sénégal et organisé deux séances du groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest en vue de mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés. En outre, du 15 au 26 mars, il a participé à une mission conjointe avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Institut Gorée au Bénin et au Togo afin de soutenir la création d'un Centre de situation des femmes dans le cadre des efforts visant à assurer des élections pacifiques, non violentes et inclusives.

63. Le 27 mars, l'UNOWA a participé à Accra au lancement du réseau de communication concernant les femmes, la paix et la sécurité au Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix, qui vise à appuyer la pleine mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et des résolutions connexes sur les femmes, la paix et la sécurité. Tout au long de la période à l'examen, l'UNOWA a poursuivi ses activités avec les parties prenantes régionales et les organismes des Nations Unies en vue de finaliser l'évaluation de la mise en œuvre du plan régional visant à donner effet à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

D. Coopération interinstitutions

Coopération entre les organismes des Nations Unies

64. Mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest s'est régulièrement entretenu avec les responsables des organismes, fonds et programmes des Nations Unies basés à Dakar afin de mettre en commun les informations obtenues et de

renforcer la coopération. Le 23 février, il a fait part à l'Équipe de directeurs régionaux des faits politiques nouveaux dans la région, en particulier des conséquences des activités de Boko Haram dans le nord-est du Nigéria et dans les pays voisins. Le 10 avril, mes Représentants spéciaux pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, ainsi que mon Envoyé spécial pour le Sahel, ont participé à une retraite du personnel des trois bureaux à Dakar consacrée aux synergies entre ces bureaux et à la détermination des domaines où la coopération doit être renforcée.

65. Les 19 et 20 avril, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest a participé aux consultations régionales du PNUD sur la paix, la sécurité et le développement en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, tenues à Yaoundé. Cette réunion a débouché sur une vision commune des dimensions régionales de l'action de Boko Haram et de la crise en République centrafricaine, ainsi que sur des synergies et possibilités en matière de collaboration et de coordination des Nations Unies.

66. Le 8 mai, l'UNOWA a organisé la vingt-septième consultation de tous les chefs de mission de paix des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, qui a étudié l'évolution de la situation dans la sous-région, ainsi que les progrès réalisés dans la mise en œuvre de leurs mandats respectifs.

Coopération avec les partenaires régionaux et sous-régionaux

67. Pendant la période à l'examen, l'UNOWA a continué ses activités avec l'Union du fleuve Mano en vue de finaliser la stratégie régionale de réadaptation suite à l'Ebola. Il a également participé à la mission des Nations Unies d'évaluation du relèvement après l'Ebola et appuyé l'échange d'informations avec les institutions régionales et les missions de maintien de la paix, en mettant l'accent sur la mise en œuvre de la Stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano. Il a également continué d'œuvrer aux côtés du secrétariat de l'Union du fleuve Mano à la mise en œuvre du Plan de mobilisation des ressources adopté à Abidjan en juin 2014 afin de permettre l'exécution de la Stratégie.

68. Du 2 au 6 mars, mon Représentant spécial s'est rendu à Bruxelles, Londres et Paris où il s'est entretenu avec des représentants de l'Union européenne, du Commonwealth, de l'Organisation internationale de la Francophonie et du secrétariat des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique sur les menaces qui pèsent sur la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest, en particulier sur la lutte contre Boko Haram et les efforts de relèvement après l'Ebola.

69. Du 27 avril au 3 mai, l'UNOWA, la CEDEAO et l'Union africaine ont effectué une évaluation commune de la situation politique et sécuritaire au Nigéria après les élections afin de déterminer les domaines nécessitant une aide internationale et sa nature.

Observations et recommandations

70. Je me réjouis de la tenue d'élections générales pacifiques au Nigéria qui donne à la région un exemple à suivre. Ces élections ont montré la détermination du peuple nigérian à faire régner une gouvernance démocratique grâce à un processus pacifique. Je félicite les responsables politiques qui ont fait passer l'intérêt du pays avant celui de la politique partisane et j'espère que les aspirations des Nigérians seront défendues et respectées.

71. Je demeure profondément préoccupé par la persistance des attaques perpétrées par Boko Haram et par leurs effets déstabilisateurs sur la situation humanitaire, sur les droits de l'homme et sur la sécurité dans la région du bassin du lac Tchad, en particulier au nord-est du Nigéria. Les attaques récemment perpétrées et la conquête de la ville de Marte dans l'État de Borno le 16 mai rappellent qu'il ne faut pas sous-estimer les capacités que Boko Haram possède encore. Les acteurs régionaux et sous-régionaux devraient poursuivre leurs efforts face à cette menace, dans le plein respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Je salue la création récente du siège de la Force spéciale mixte multinationale à N'Djamena, et demande à la communauté internationale d'appuyer la mise en place de la Force en lui fournissant l'appui politique, logistique et financier nécessaire et en lui apportant les compétences requises.

72. L'ONU est déterminée à travailler en étroite collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales comme l'Union africaine, la CEDEAO, la CEEAC et la Commission du bassin du lac Tchad afin de continuer à renforcer la coopération régionale et lutter contre les menaces transfrontières relatives à la sécurité et d'empêcher la propagation de l'extrémisme violent et du terrorisme. J'invite également la CEDEAO et la CEEAC à tenir le sommet des chefs d'État prévu sur la lutte unifiée et intégrée contre les causes profondes de l'apparition de Boko Haram. L'UNOWA continuera à soutenir ces efforts en collaboration avec les organismes des Nations Unies concernés.

73. Je me réjouis de la libération de centaines de femmes et d'enfants retenus par Boko Haram et note que les autorités nationales, avec l'appui des organismes des Nations Unies compétents, leur apportent l'assistance nécessaire. Au Nigéria, le système des Nations Unies continuera de participer, avec l'appui de mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et Représentant de haut niveau au Nigéria, aux efforts de stabilisation, en coopération avec les parties prenantes concernées, en particulier dans le nord-est du Nigéria, comme souligné dans les nouvelles priorités du Gouvernement. Cela permettrait le retour sûr et volontaire des déplacés et des réfugiés. Je rappelle que l'ONU est prête à apporter une assistance humanitaire aux autorités nigérianes et des pays voisins. À cet égard, je demande aux États Membres de contribuer généreusement aux efforts de l'Organisation.

74. J'accueille avec satisfaction la tenue de l'élection présidentielle pacifique au Togo. Je prie instamment les parties prenantes nationales de continuer à dialoguer en vue de consolider les institutions démocratiques et la réforme électorale. Je félicite le peuple béninois pour le déroulement pacifique des élections parlementaires. En Guinée, mon Représentant spécial continuera de soutenir les efforts déployés pour désamorcer les tensions entre le Gouvernement et l'opposition, et d'aider à créer un environnement propice à la tenue d'élections pacifiques, crédibles et régulières. J'exhorte les acteurs politiques guinéens à dialoguer afin de parvenir à un consensus sur tous les points de contentieux. Je demande également aux partenaires nationaux, régionaux et internationaux de soutenir la tenue d'élections inclusives et crédibles.

75. Les élections prévues pour bientôt au Burkina Faso devront être suivies de près car la transition a, ces derniers mois, montré des signes récurrents de fragilité. Le rôle du Groupe international de suivi et d'appui à la transition au Burkina Faso est louable : il s'agit de l'un des meilleurs exemples de diplomatie régionale et internationale préventive.

76. La situation en matière de droits de l'homme dans la sous-région reste très préoccupante, notamment en raison des violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme qui auraient été commises au Nigéria. Je me félicite de la détermination du Gouvernement nigérian à lutter contre les causes profondes de l'insurrection de Boko Haram et à répondre aux préoccupations plus récentes concernant les droits de l'homme. Je suis préoccupé par les attaques contre des civils au Nigéria et au Mali, les violences signalées en Gambie depuis la tentative de coup d'état de décembre 2014 et les actes de violence qui se sont produits au cours des récentes manifestations au Bénin et en Guinée. Dans le contexte des prochaines élections, le risque de violence politique et électorale demeure particulièrement élevé au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et en Guinée. Je prie instamment les gouvernements, les partis d'opposition et leurs partisans de ces pays de faire preuve de retenue pendant les manifestations et de s'abstenir de toute déclaration incendiaire qui pourrait inciter à la violence.

77. Je me réjouis des progrès encourageants obtenus dans la lutte contre l'Ebola en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, ainsi que de l'engagement résolu de milliers de professionnels de santé qui sont restés en première ligne pendant et après la flambée épidémique. Je note cependant avec préoccupation que certaines mesures prises au niveau national ont eu des effets sur la situation socioéconomique et ont restreint les libertés civiles. J'encourage les autorités à lutter contre l'épidémie jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de nouveaux cas, tout en respectant pleinement les droits fondamentaux de la population. L'élimination de l'épidémie est par ailleurs indispensable à la reprise de processus régionaux clefs que l'épidémie a ralenti. Je prie instamment les donateurs et les organisations régionales d'œuvrer en étroite coopération avec les organismes des Nations Unies et les autorités nationales afin de soutenir les plans de reconstruction de chaque pays.

78. L'insécurité dans le golfe de Guinée demeure préoccupante. J'invite les États et les organisations régionales et sous-régionales à demeurer résolues à mettre pleinement en œuvre les décisions adoptées lors du sommet de Yaoundé. J'encourage vivement les États d'Afrique de l'Ouest à œuvrer de concert pour mettre en place le Centre régional de sécurité maritime de l'Afrique de l'Ouest prévu. Je demande également aux États de la région et aux partenaires d'apporter les ressources nécessaires en vue d'achever le système de partage des informations dans le golfe de Guinée. L'UNOWA, en collaboration avec l'UNOCA, continuera d'aider l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest à mobiliser des ressources pour atteindre ces objectifs. Je demande également aux États membres de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest de renforcer les cellules de lutte contre la criminalité transnationale existantes et prie instamment la communauté internationale de soutenir les efforts conjoints de la CEDEAO, de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et des Nations Unies à cet égard.

79. Je félicite la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN) pour ses efforts continus en vue d'exécuter l'arrêt de la Cour internationale de Justice du 10 octobre 2002 et d'achever la démarcation. J'invite les Gouvernements camerounais et nigérian à résoudre les points de désaccord restants quant à la démarcation de la frontière afin de créer les conditions permettant un achèvement rapide de ce processus. Mon Représentant spécial continuera d'œuvrer avec les deux pays afin de parvenir à un règlement définitif de la question cette année. Cela permettra à la CMCN et aux deux parties d'orienter leurs ressources et leur attention vers l'aide aux activités liées aux projets de développement transfrontière et à la cartographie finale.

80. En conclusion, je tiens à remercier les gouvernements des pays d'Afrique de l'Ouest, la Commission de la CEDEAO, l'Union africaine, la Commission du bassin du lac Tchad et l'Union du fleuve Mano pour leur coopération constante avec l'ONU dans le cadre de l'action menée pour faire face aux difficultés qui compromettent la paix et la sécurité dans la région. Je tiens également à remercier mon Représentant spécial, Mohamed Ibn Chambas, et le personnel de l'UNOWA, de la CMCN et de tous les organismes des Nations Unies présents en Afrique de l'Ouest pour leurs efforts en faveur de la promotion de la paix et de la sécurité dans la région.